

**CONVENTION DE COOPERATION  
ENTRE L'EACCE ET FRANCEAGRIMER**

Le 21 novembre 2013, l'EACCE a signé une convention de partenariat avec FranceAgriMer, établissement public français des produits de l'agriculture et de la mer.

Cette convention vise la conduite d'un programme de coopération et d'échange technique sur les questions intéressant le secteur agricole, agroalimentaire et des produits de la mer en matière de veille, de régulation des marchés, d'échange en matière d'informations, d'analyse économique et de l'organisation et du soutien des filières à l'exportation.

